Attestation de conformité REACH

Conformément à sa politique générale de qualité et de sécurité des Produits fournis à ses licenciés et, en application notamment, du règlement CE n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil, du 18 Décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques dit « Règlement REACH », la Fédération Française de Judo Jujitsu, kendo et disciplines associées exige que ces substances considérées comme très préoccupantes au sens du règlement REACH ne doivent pas être présentes à plus de 0,1% de la masse de chaque article commandé.
Depuis l'entrée en vigueur du Règlement REACH, la liste des substances candidates à autorisation (liste des S.V.H.C- substances of very high concern) produite par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) s'est étoffée et est consultable sur son site internet : http://echa.europa.eu/candidate-list-table
Les articles commandés doivent également être conformes à la liste des substances soumises à restrictions (Annexe XVII de REACH).
Dans le cadre de son obligation d'information à l'égard de ses licenciés la Fédération Française de Judo Jujitsu, kendo et disciplines associées demande à ses Fournisseurs de lui fournir dans un délai de 48 heures tout justificatif nécessaire concernant la composition de tout article commandé qui aura fait l'objet d'une réclamation.
Compte tenu de ces obligations,

☐ Je soussigné,……agissant en qualité de……., de la société …… certifie que les Produits qui vous sont livrés, sont fabriqués dans le strict respect de l'ensemble des règles concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances dit « Règlement REACH » , qu'ils ne contiennent aucune substance soumise à autorisation (Annexe XIV de REACH), qu'ils sont conformes aux restrictions (Annexe XVII de REACH), et qu'ils ne contiennent aucune substance de la liste SVHC au-delà d'un taux de concentration maximale de 0,1% de la masse de chaque article commandé.

☐ Je certifie avoir vérifié que mes propres fournisseurs ont entrepris les démarches nécessaires pour se conformer à la réglementation REACH.

☐ Je m'engage à communiquer à première demande et dans un délai de 48 heures tout justificatif nécessaire concernant la composition de chaque article commandé.

Fait à

le

……..
Le Fournisseur